

## Contrat L 441 Régime Préfon-Retraite Informations techniques et financières

Les informations techniques et financières permettant d'apprécier la situation du régime Préfon-Retraite, sont les suivantes :

**Provision Mathématique Théorique (PMT) estimée du régime au 31/12/2025 :** 9 549 millions d'€  
*La Provision Mathématique Théorique (PMT) ou passif du régime, représente la provision à constituer par l'assureur pour servir, immédiatement et dans le futur, les rentes correspondant aux nombres de points acquis.*

**Provision Technique Spéciale (PTS) du régime au 31/12/2025 :** 13 537 Millions d'€  
*La Provision Technique Spéciale (PTS) représente les avoirs du régime.*

**Plus ou Moins-Values Latentes (PMVL) du régime au 31/12/2025 :** - 24 Millions d'€  
*Les PMVL représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la PTS (c'est-à-dire la valeur de cotation des titres sur les marchés financiers à la date de calcul), et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur au moment de leur acquisition).*

**Taux de couverture du régime estimé au 31/12/2025 :** 141,50 %  
*Le Taux de couverture du régime compare les avoirs du régime, PMVL incluses, et son passif (PMT). Il est égal au rapport entre, d'une part, la somme de la PTS et des PMVL nettes sur les actifs affectés à la PTS, et, d'autre part, la PMT à cette même date, soit  $(PTS + PMVL)/PMT$ . Le taux de couverture du régime doit être supérieur à 100%.*

**Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) de votre régime au 31/12/2025 :** 0 €  
*La Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) est constituée lorsque les avoirs du régime, PMVL incluses, ne sont pas suffisants pour couvrir le passif du régime (PMT). C'est-à-dire lorsque le taux de couverture est inférieur à 100 %. L'assureur affecte alors à cette PTSC des actifs représentatifs de ses réserves à hauteur de la différence entre le montant de la PMT et la PTS + PMVL.*

**Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) du régime au 31/12/2025 :** 0 €  
*Lorsqu'une baisse de la valeur de service de l'unité de rente est décidée, l'assureur constitue une Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) Au regard des conditions prévues par la convention du régime Préfon-Retraite, la valeur de service du point ne peut pas diminuer, le montant de la PTSR est donc égal à 0.*

**Baisse de la valeur de service du point du votre régime :**  
*Au regard des conditions prévues par la convention du régime, la valeur de service du point ne peut pas diminuer.*

**Évolution cumulée au cours des cinq derniers exercices de la valeur de service du point du régime :** 8,60 %

**Historique des valeurs de service du régime sur les 5 dernières années :**

| Année | Valeur de service à 60 ans |
|-------|----------------------------|
| 2026  | 0,10219 €                  |
| 2025  | 0,09963 €                  |
| 2024  | 0,09790 €                  |
| 2023  | 0,09600 €                  |
| 2022  | 0,09450 €                  |